



# RENAULT LE MANS

Tous ensemble, tous ensemble  
**GAGNONS UN 13<sup>ème</sup> MOIS CHEZ RENAULT!**



26.01.2016

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Du 14 janvier 2016

### Nouveaux distributeurs

Il en aura fallu de la patience aux salariés pour enfin voir arriver dans notre établissement quelque chose qui améliore réellement le bien vivre au travail. Car de l'avis de beaucoup ce n'est certainement pas les deux ou trois coups de pinceau qui améliorent significativement la qualité de vie au travail.

Alors ne boudons pas notre satisfaction de voir finalement une revendication bien légitime aboutir.

Au cours de cette réunion de DP, nous avons néanmoins remonté quelques dysfonctionnements qui auraient pu être évités si un échange entre les élus des salariés et la direction avait été mis en place pendant la rédaction de l'appel d'offre.

Ainsi, les salariés de l'entreprise choisie commencent leur journée de travail sur notre site après 7h00 alors que le personnel Renault en équipe a sa pause à cette même heure.

De ce fait, les machines vides ne sont pas réapprovisionnées à temps dans certains secteurs.

Les élus CGT ont donc proposé qu'un salarié de la société ELIOR garnisse les distributeurs de sandwiches avant que le personnel Renault ne prenne sa pause.

Cela permettrait également de résoudre un autre constat remonté par les salariés :

La diversité n'est plus ce qu'elle était et les tarifs ont largement augmenté. A cette remarque la direction nous répond que « *le choix de type de sandwiches paraît déjà large et que la qualité des produits proposée est meilleure.* »

Nous avons néanmoins proposé à la direction que la société prestataire confie l'élaboration des sandwiches à la société ELIOR pour retrouver quotidiennement un choix plus important et des tarifs raisonnables.

Enfin, la direction a anticipé une de nos demandes en nous informant que l'installation de lecteurs de billets est en cours de réalisation dans les secteurs Y, FF et CTC.

**Vos élus CGT restent à votre écoute pour remonter toutes vos suggestions à la direction.**

### Recherche métrologie désespérément !

Lors de la réception des délégués du personnel, les élus CGT ont demandé quelle initiative la direction avait mise en œuvre pour recruter un métrologue au secteur du 85.

En effet dans une équipe le salarié qui officiait comme métrologue est parti dans un autre bâtiment et à ce jour aucun salarié n'a été recruté pour pourvoir à son remplacement. Comme si la maîtrise du secteur n'avait pas su anticiper ce départ.

De ce fait, aujourd'hui une équipe se trouve donc sans dépanneur pour tout ce qui concerne les machines de contrôle, tout en sachant que l'on usine dans ce département des pièces de sécurité montées sur les voitures.

***Et pourtant, le métier de métrologue n'est-il pas essentiel pour assurer la traçabilité et la fiabilité des mesures, maîtriser les procédés de fabrication et veiller à la qualité ?***

Pour toute réponse la direction nous a simplement dit que cette question n'était pas du ressort des délégués du personnel et que de toute façon le service gérait la situation.

***Quoi qu'il en soit la direction doit assumer seule ses responsabilités et si par manque de moyens humains pour effectuer des contrôles la qualité des pièces devait s'en ressentir qu'elle ne vienne pas en faire porter la responsabilité aux salariés.***

## Intérimaires et allocations de fin d'année

D'après les chiffres de la direction :

- 101 intérimaires ont perçu 1/3 de l'allocation de fin d'année
- 145 intérimaires ont perçu 2/3 de l'allocation
- 188 intérimaires ont perçu la totalité de l'allocation

Ces chiffres soulignent la présence plus qu'importante et surtout de façon continue de salariés précaires dans l'usine puisqu'au total 434 d'entre eux ont touché tout ou partie de l'allocation de fin d'année.

A noter que cette année et pour la première fois, la direction et les Entreprises de Travail Temporaire ont fait signer des contrats aux intérimaires durant la période de fermeture de fin d'année (tout en précisant sur ces contrats qu'ils n'étaient pas rémunérés durant la fermeture de l'usine).

Interrogés par les élus CGT sur les raisons d'une telle décision, la direction s'est cantonnée à une réponse plus qu'évasive : « Pour les missions perdurant au-delà du mois de décembre 2015, il a été décidé de les prolonger dès la semaine 52, même si le secteur ne travaillait pas sur cette période. »

Par contre, dans sa grande bonté la direction nous a confirmé que tous les intérimaires concernés par ces contrats avaient perçu l'allocation de fin d'année d'au moins 1/3 correspondant à un mois de travail complet pour le mois de décembre.

Mais là où le bât blesse, c'est que dans le même temps il nous a été répondu que le temps de mission durant la fermeture de fin d'année serait déduit des 540 jours (temps de présence auquel chaque intérimaire peut prétendre avant une interruption de 6 mois)

***Alors à quel jeu joue donc la direction ? Surement pas à agir dans l'intérêt des salariés précaires bien au contraire.***

**Pour info :** La direction applique comme règle qu'il faut être présent du début à la fin de chaque mois (en l'occurrence octobre, novembre et décembre) soit 1 mois plein pour toucher 1/3 de cette prime, 2 mois pleins pour percevoir 2/3 et 3 mois pleins pour percevoir la totalité.

Le montant de l'allocation de fin d'année selon votre coefficient et votre présence est le suivant :

Coefficient	1/3	2/3	Totalité
165	154,74€	309,48€	464,22€
170	159,43€	318,86€	478,29€
185	173,49€	349,99€	520,49€
195	182,87€	365,75€	548,63€
215	201,63€	403,26€	604,90€
240	225,08€	450,16€	675,24€

**Si vous voyez sur votre bulletin de salaire de décembre que l'allocation de fin d'année n'y apparait pas ou que son montant ne correspond pas à votre présence dans l'usine, rapprochez-vous d'un délégué CGT.**

N'hésitez pas à consulter les questions des élus et les réponses de la direction affichées sur les panneaux prévus à cet effet.

La prochaine réunion est prévue le 4 février 2016. Si vous avez des questions ou des revendications, faites-en part à votre délégué C.G.T de façon à ce que celles-ci soient abordées.